

## BULLETIN MUNICIPAL N° 22 JANVIER 2017

**p.1** Mot du maire - Elections nationales - Que devient le Valromey ? Ruffieu ? - Communication communale par Internet - Départ de la secrétaire de mairie **p.2** L'AG du Comité d'Animation de Ruffieu - Commémoration du 11 novembre - Nouveaux arrivants dans la commune **p.3** Information apicole - Le frelon asiatique - Le repas des anciens **p.4** SIVOM : TRIMAX - Le Relais Saint Didier est fermé - Carnet du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 - Pour le respect de tous - Horaires mairie **Feuille intérieure** Les impôts locaux après l'intégration - Soirée solidarité - Travaux au cimetière - Le Père Noël à Ruffieu - Devinette - ADAPA - Annonce - A cogiter.

### MOT DU MAIRE

Chers Ruffiolanes et Ruffiolans,  
 Nous voici parvenus au terme de cette année 2016, qui se sera montrée complexe en ce qui concerne l'avenir de CCV. Après moult réunions, nous avons dû nous rendre à l'évidence... Plutôt qu'une fusion, les 12 communes de notre Valromey ont intégré la CCBS au 1<sup>er</sup> janvier 2017.  
 Celle-ci ne reprend pas toutes les compétences de notre CCV et un nouveau SIVOM a vu le jour.  
 L'année 2017 va être très importante pour la France car très riche en élections, avec dans un premier temps, les présidentielles, puis les législatives. J'invite et j'encourage chacune et chacun d'entre vous à y participer pour l'avenir de notre beau pays.  
 L'affaire du Relais Saint Didier est entre les mains de la justice dont nous attendons des nouvelles, nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que nous en saurons davantage. Dans l'intérêt de notre commune, nous espérons que l'auberge pourra de nouveau ouvrir, mais je ne sais pas dans quelles conditions.  
 Pour les travaux d'aménagement de la place, des devis vont être demandés aux différents corps de métier et, en fonction de ceux-ci, nous verrons ce qu'il sera possible de réaliser... Il faut savoir que nos finances fondent avec la baisse de la DGF et nous ne savons pas ce que va nous ponctionner la nouvelle CC.  
 C'est pour cette raison que je souhaite que nous demeurions prudents sur les investissements, j'attends le budget.  
 Concernant la sécurité routière dans le village, il n'est pas facile de trouver la bonne formule afin de ralentir les gens, car je voudrais préciser que, d'après les relevés des radars pédagogiques, certains automobilistes, qui j'espère ne sont pas de Ruffieu, se permettent de traverser notre village à plus de 125 km/h. Quelle folie et quel manque de civisme ! Si vous avez des idées à soumettre pour remédier à cela, je suis à votre écoute et elles seront les bienvenues.  
 Je souhaite une fois encore remercier les bénévoles de nos associations qui œuvrent au dynamisme de notre commune, l'équipe municipale pour le travail accompli et j'en suis très heureux. Enfin, je voudrais vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit belle, pleine d'espérance, de réussite et vous apporte des moments de joie intense et surtout une excellente santé. Une pensée pour ceux qui souffrent dans leur corps en leur souhaitant un prompt rétablissement..

Eric PILLARD

### QUE DEVIENT LE VALROMEY ? RUFFIEU ?

16 septembre 2016, arrêté du préfet.  
 La Communauté de Communes du Valromey (CCV) intègre la CC Bugey Sud en application de la loi NOTRe (pas de CC de moins de 5000 habitants) ;  
31 décembre 2016, conséquences de l'intégration :  
 Dissolutions - de la Communauté de Communes du Valromey

- du SIVOM bas Bugey (ordures ménagères)
- du Syndicat Mixte SERAN
- du Syndicat Mixte Pays du Bugey
- de l'Office de Tourisme Valromey-Retord

### Grand-Colombier

1<sup>er</sup> janvier 2017 : conséquences de l'intégration à la Communauté de Communes de Bugey Sud (CCBS)  
 - Intégration de chaque commune à la CCBS qui comprend maintenant **50** communes et qui est dirigée par une assemblée de **80** délégués ; Ruffieu est représentée par 1 délégué, Madeleine MIDOL, avec un suppléant, Yves JAY (délibération du 9 décembre 2016).  
 Le siège de la CCBS se trouve au 34, Grande Rue 01300 Belley, tél. : 04.79.81.41.05  
 - Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), le SIVOM du Valromey constitué des 12 communes de l'ancienne CCV avec 20 délégués dont 1 pour Ruffieu. Il permettra de garantir, dans la solidarité, la gestion des compétences qui n'ont pas été reprises par la CCBS (bâtiments scolaires, Maison de Pays de Champagne, observatoire de la Lèbe, maisons forestières de la Lèbe et d'Arvières, plan d'eau de la Vendrolière, ...).  
 - Modification des statuts de l'office du tourisme OTVRGC qui devient Valromey-Retord-Grand-Colombier Développement.  
 - Taxes locales : voir page intérieure

### COMMUNICATION COMMUNALE PAR INTERNET

Si vous avez Internet, que vous ne recevez pas les infos communales urgentes et que vous souhaitez les recevoir, merci de communiquer votre adresse Internet à la mairie : [mairie.ruffieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.ruffieu@wanadoo.fr)  
 La commune compte sur votre coopération.

### 2017 : ANNEE DES ELECTIONS NATIONALES.

**Elections présidentielles : le 23 avril et le 7 mai 2017**

**Elections législatives : les 11 et 18 juin 2017**



Lors de la cérémonie des vœux le 15 janvier, l'assemblée a honoré le départ à la retraite de notre secrétaire de mairie, Danielle LA PIETRA. Eric PILLARD a remercié Danielle pour les 40 ans de bons et loyaux services auprès de la commune et de celle de Lompnieu. Danielle nous a rappelé les étapes de sa carrière au service de 6 maires successifs : Mlle BASCOU, Mrs. POTHAIN, GIROD, LEVEQUE, JAY et PILLARD et nous a donné quelques-uns de ses souvenirs : une montée d'émotion à serré beaucoup de gorges. « Bonne retraite Danielle. Une pensée pour ton mari, Jean-Paul, décédé bien trop tôt. Mais la vie continue et sera encore remplie de bonheur. »

## LE COMITE D'ANIMATION DE RUFFIEU

### Assemblée générale 2016

L'assemblée générale du Comité s'est tenue le 28 octobre 2016 sous la direction du président, Gérard Cadoul.



Photo Y. JAY

Le bureau : Robert Gehand, Didier Midol, (membres), Gérard Cadoul (président), Chantal Fauth (trésorière), Jean-François Giraud (secrétaire)

G. Cadoul a dressé le bilan moral de la saison 2015-2016 en rappelant le déroulement des différentes animations sur la commune.

Avec, en particulier, la soirée solidarité qui a permis un don de 300 € à l'association France Alzheimer. Et en décembre, une nouvelle animation : la visite du Père Noël (en lien avec la commune) avec promenade sur les poneys de la « Tribu d'Eponel » ou calèche avec Manon pour les enfants et vin chaud pour les grands. Après-midi très apprécié par tous. Approbation unanime du rapport moral.

La trésorière, Chantal Fauth a dressé le bilan financier de l'année 2015-2016 avec un solde négatif de 789,56 € ce qui laisse en trésorerie un solde positif de 5 931,18 €. Approbation unanime de l'assemblée.

Le président propose d'acheter une table de ping-pong à l'usage de tous, en lien avec la commune. L'AG donne son accord.

Renouvellement du bureau : tous les membres actuels se portent candidats. Arlette Marcelat se propose pour participer au bureau : « Je veux aider à l'organisation des manifestations et puis nous serons deux dames, avec Chantal au sein du bureau ! ». Tous les candidats sont élus à l'unanimité.



Photo Y. JAY

### Calendrier des animations 2016-2017

25 novembre 2016 : soirée solidarité au profit de l'association pour la reconnaissance de la maladie de Lyme

18 décembre 2016 : visite du Père Noël, et nouveauté, accompagné d'un groupe de clowns

21 janvier 2017 : soirée Patrimoine « Valromey, terre d'accueil »

17 février 2017 : soirée lecture autour d'un casse-croûte, le déroulement reste à déterminer

5 mars 2017 : les Brandons avec un couple de nouveaux mariés,

25 mai 2017 : la Fête des Voisins

25 juin 2017 : les Feux de la Saint Jean

22 juillet 2017 (à confirmer) : Fête de la Vendrolière organisées conjointement par les associations de Ruffieu (Comité d'animation et les Ruflos) et d'Hotonnes (Anim'action et les Piafs)

Et deux sorties au théâtre à l'Intégral de Belley : « Les Virtuoses » le 28 janvier 2017, « Le Syndrome de l'Ecossais » le 2 février 2017.

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE (2016).

En souvenir de tous les soldats et décédés, morts pour la France



Dépôt de la gerbe par Célien et le maire Eric Pillard



Appel aux morts



Une partie de l'assistance, malgré la pluie

Pendant la cérémonie, Jade et Alexei ont distribué les « Bleuets de France ». La quête a permis de verser 75,00 €, Nationalement, la somme recueillie permettra de financer des équipements pour les militaires handicapés, d'aider les pupilles de la Nation dans leurs études, de poursuivre le devoir de mémoire.



Photos Yves JAY

## NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE

Benoît SALVATORE a emménagé 35, impasse de la Cure (SEMCODA).

Olivier NINNI, menuisier, a acheté la maison Sapin, 415, Grande Rue et s'installe à Ruffieu.

**Bienvenue à ces nouveaux Ruffiolans.**

## Régénération naturelle



Photo Y. JAY

Petits sapins deviendront grands.

## INFORMATION APICULTURE

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

**NOUVEAU**

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

La déclaration des ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole françaises.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre** et le **31 décembre**.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou en ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : [http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

Sur la commune, le nombre de ruches est en augmentation.  
**Propriétaires de ruches, avez-vous bien effectué vos déclarations ? (Le maire)**

## LE FRELON ASIATIQUE

*"Si l'abeille disparaissait du globe, l'homme n'aurait plus que 4 années à vivre". A. EINSTEIN*

Après les pesticides, un nouvel ennemi des abeilles se rapproche du Valromey :



LE FRELON ASIATIQUE

## LE FRELON ASIATIQUE (suite)

Les différences entre le frelon asiatique (FA) et le frelon européen (FE) :

- les pattes du FA sont bicolores : noires près du thorax, et jaune citron en moitié extrême ; celles du FE sont entièrement marron.
- le thorax du FA est noir et velu. Celui du FE est bicolore : marron et roux, et tout aussi velu.
- l'abdomen du FA comporte un **gros anneau orangé** vers son extrémité vue de dessus. Celui du FE est entièrement jaune citron, ciselé finement de noir avec de fines gouttes noires.
- la tête du FA est noire avec la face orange plus allongée, alors que celle de l'européen est brun roux avec la face jaune et plus arrondie.



En cas de découverte, prévenir la mairie.

## REPAS DES ANCIENS

Organisé par le CCAS de la commune, il a réuni 31 convives au restaurant du Casino d'Hauteville : une première. Après un repas apprécié de tous, les participants ont pu s'essayer aux machines à sous : mais personne n'a décroché le jackpot !!!



Photos V. JAY



« LES IMPÔTS LOCAUX »

-SUD.

|                  | Commune | CCV     | Total   |
|------------------|---------|---------|---------|
|                  | 11,69 % | 5,84 %  | 17,53 % |
| Foncier bâti     | 9,84 %  | 4,96 %  | 14,8 %  |
| Foncier non bâti | 37,79 % | 15,76 % | 53,55 % |

Taux après intégration

|                  | Commune | CCBS    | Total   |
|------------------|---------|---------|---------|
|                  | 13,91 % | 3,62 %  | 17,53 % |
| Foncier bâti     | 11,23 % | 3,57 %  | 14,8 %  |
| Foncier non bâti | 41,58 % | 11,97 % | 53,55 % |

du pourcentage des différentes taxes payées par les contribuables (colonnes en jaune).

différence les taux qui seront appliqués par la commune sur Ruffieu (colonne rose).

Mais pour la commune

trouver, entre autres, sa participation financière au SIVOM du Valromey dans la part qui lui revient ; donc diminution de ses possibilités financières propres suivant ce qui sera décidé au niveau du SIVOM du Valromey (?).

SOIREE SOLIDARITE 2016



*Un agréable moment convivial*

autour d'un repas préparé par Chantal, Violette, Arlette. Malheureusement, faible participation.

La soirée a permis un don de 300 € à l'association pour la reconnaissance de la maladie de Lyme.

Réponse devinette : Frédéric Couturier, notre employé communal.

## SIVOM. NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : TRIMAX



Les bacs de collecte au moment de leur pose



Une belle profondeur !



En service (décembre 2016)

Photos Y. Jay

Pour le respect de tous, merci de circuler en véhicule à vitesse très réduite (au pas) sur la rue de la Gare devant les maisons.

Surveiller votre avis d'impôts 2017 « taxes foncières » : la colonne « taxe ordures ménagères » devra indiquer une baisse.

La commune pourra intervenir auprès des personnes en difficulté et ne pouvant recevoir aucune aide (voisin ou famille). Se signaler à la mairie.

### Le relais Saint Didier est fermé.

La société gérante de l'établissement a déposé le bilan et le tribunal de Bourg l'a placée en liquidation judiciaire. La commune se lance à la recherche d'un nouveau gérant sur de nouvelles bases, elle tirera les leçons de son expérience désastreuse.

### CARNET DU 2ème SEMESTRE 2016

#### Naissances

**Elisabeth PERRET** est arrivée le 22 septembre 2016 dans la famille PERRET : fille de Virginie ROUX et Tanguy PERRET, petite-fille de Joëlle et Alain PERRET.

Longue et heureuse vie à Elisabeth, félicitations aux parents et grands-parents.

## POUR LE RESPECT DE TOUS.

### + Divagation des chiens errants.

Les propriétaires de chiens doivent veiller à éviter la divagation de leur animal : leur responsabilité est engagée en cas d'accident et c'est un désagrément pour les autres habitants. La responsabilité de la commune peut être engagée en raison de l'insuffisance des mesures prises pour empêcher la divagation des animaux. En cas de nécessité, le maire prendra les mesures légales prévues par le code rural (articles L 211-1 et suivants), mesures pouvant aller jusqu'à la mise en fourrière de l'animal.

### + Elagage.

Les propriétaires doivent veiller à entretenir les haies qui jouxtent les voies publiques : pas de branches qui dépassent pouvant gêner la circulation et répandant des feuilles sur les voies, dissimulant les panneaux routiers, bouchant les chéneaux.

### + Bruits de voisinage.

Dans son arrêté préfectoral du 4 août 2000 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage le Préfet dans son article 15 précise :

« Les travaux de *bricolage* et de *jardinage* utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 »

**Des consignes simples mais pas toujours respectées**

### + Brûlage des déchets végétaux par les particuliers.

Il est autorisé sous certaines conditions dans les communes de moins de 2000 habitants :

- il exclut les déchets végétaux à forte teneur en eau (pelouse par ex.)
- il interdit l'adjonction de produits pour activer la combustion
- **il s'effectue à une distance minimale de 25 m des habitations et voies de circulation, de 200 m des forêts et de 10 m des lignes électriques aériennes**
- il ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et avant 20 h 00 (extinction totale)
- il est interdit les jours de grand vent
- il est exclu pendant la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le brûlage doit se faire sous la surveillance **permanente** d'une personne qui doit disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle ne doit quitter les lieux qu'après extinction totale du feu (on peut aussi arroser les cendres). **PRUDENCE.**

### + Excréments d'animaux sur les voies publiques.

Nous sommes à la campagne, **mais dans la mesure du possible**, nous devons tous veiller à la propreté des rues du village et des places (celle de la Poste en particulier qui reçoit beaucoup de visiteurs) et faire disparaître les traces laissées par nos animaux domestiques (surtout les chiens et si possible les chevaux).

## HORAIRE DE LA MAIRIE

Secrétariat de la mairie : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h

► téléphone : 04 79 87 71 93 ► fax : 04 79 87 73 04

► e-mail : [mairie.ruffieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.ruffieu@wanadoo.fr)